

raffermir les liens de l'empire britannique et il ne sauront pas davantage améliorer les relations commerciales entre notre pays et la mère patrie. Pendant trente-trois ans le Canada a accordé une préférence volontaire à la Grande-Bretagne. Maintenant que le gouvernement britannique a modifié sa politique fiscale, il se trouve, lui aussi, en mesure de nous accorder une préférence volontaire, et il l'a fait. C'est son attitude telle qu'elle se montre actuellement. Je prétends que les intérêts du Canada seront plus favorisés à cette conférence si les résultats obtenus le sont par des concessions volontaires, et, au moyen de lois réciproques qu'au moyen d'accords irrévocables entre la Grande-Bretagne et le Canada. Je crois que c'est la manière de voir générale du peuple du pays. La méthode des marchandages est basée sur la théorie que le commerce est plutôt un acte belliqueux qu'un échange. Le ministre des Chemins de fer, que je vois sourire à ce que je dis, a fait observer, il y a deux ans, que le commerce était une guerre. Je l'ai repris à cette époque en disant que le commerce, par sa nature tenait de l'échange.

L'hon. M. MANION: Le peuple a corrigé mon très honorable ami.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il devrait modifier sa théorie à cet égard. Du côté de la métropole, cherchons à négocier sur une base qui nous permettra de considérer le commerce comme un échange d'un avantage mutuel, sans quoi il n'y aurait pas de commerce. De même, je puis demander; Pourquoi chercher à faciliter le commerce au moyen de conventions limitées, de ces arrangements irrévocables dont j'ai parlé, en restreignant les négociations dans d'autres directions, quand nous pouvons posséder le libre flot du commerce en renversant les barrières tarifaires, pour autant que chaque pays intéressé croit bon de le faire? Si le marchandage doit être à la base des négociations entre le Canada et la Grande-Bretagne, je me demande quelle sera la base du marchandage? Doit-il se faire selon le principe canadien qui, selon le premier ministre, est la protection? Le premier ministre dit: Nous ne considérerons aucun marché qui ne sera pas basé sur le mot d'ordre: "Le Canada avant tout." Si nous devons négocier sur cette base, cela signifie que la Grande-Bretagne devra relever ses tarifs, vis-à-vis du Canada, à un point équivalent à celui auquel le Canada a relevé ses tarifs contre la Grande-Bretagne. C'est là une affaire très sérieuse pour notre pays. Quels avantages le Canada retirera-t-il d'un accord qui ne permettra aucune augmentation commerciale notable et qui, en outre, men-

[Le très hon. Mackenzie King.]

cera la position très importante que nous occupons actuellement sur le marché britannique?

J'imagine que les honorables députés de la droite sont parfaitement au courant du fait que, bien que la Grande-Bretagne ait un tarif de 20 p. 100 contre les pays étrangers, il existe dans la loi une disposition statuant que ce tarif n'entre pas en vigueur, du moins en ce qui regarde les dominions, avant le 15 novembre prochain. Mais, le 15 novembre, à moins que, dans l'intervalle, l'on n'en soit venu à une entente qui satisfasse la Grande-Bretagne, ce droit de 20 p. 100 s'appliquera au Canada comme aux pays étrangers. Dans quelle situation nous trouverons-nous alors vis-à-vis de nos marchés en Grande-Bretagne? Celle-ci a réservé ses pouvoirs de négociations, mais ils n'en sont pas moins très réels. Elle a dit qu'elle ne ferait rien, en ce qui concerne les dominions, jusqu'au 15 novembre, mais, si je comprends bien les dispositions du tarif britannique, les droits de 20 p. 100 deviendront alors applicables aux produits du Canada et des autres dominions, subordonnement à toutes les ententes spéciales et à toutes les modifications adoptées à la conférence impériale. C'est là une chose très grave; rien ne saurait être plus grave.

Je vous le demande, si les négociations ne se font pas sur la base protectionniste adoptée par le Canada, allez-vous les faire sur la base libre-échangiste que la Grande-Bretagne semble disposée à adopter, si l'on en juge par son attitude actuelle? Le premier ministre du Canada a déjà dit qu'il n'étudierait pas du tout la base libre-échangiste. En réalité, l'Angleterre l'a déjà adoptée, puisqu'elle n'impose aucun droit sur les produits importés des dominions. Mais le premier ministre a dit à la conférence impériale qu'il ne voulait pas du tout du libre-échange dans l'empire, parce que ce serait aller à l'encontre du but qu'il se propose. S'il ne négocie ni sur la base protectionniste, ni sur celle du libre-échange, il lui faudra adopter un moyen terme; je me demande où il va aboutir à la conférence impériale en essayant de trouver une base intermédiaire.

Le premier ministre et le Gouvernement feraient mieux de renoncer à cette idée de marchandage avec la mère patrie, s'ils veulent en arriver à une entente à la conférence impériale. Ils feraient mieux de se montrer généreux et de permettre aux marchandises anglaises d'entrer au Canada sujettes à l'impôt, où elles seront utiles aux consommateurs et à tous ceux qui s'occupent de nos grandes industries fondamentales; en retour, nos produits trouveront un débouché sur les marchés